

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS POUR LE
RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE
CATÉGORIE C DES MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

ANNÉE 2018

Mars 2019



I - Présentation du concours

Le décret n°2010-984 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des agents administratifs des finances publiques.

Le décret n°79-88 du 25 janvier 1979 modifié fixe quant à lui le statut particulier des agents de constatation des douanes.

L'arrêté du 12 avril 2016 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de ce concours.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir sont les suivantes :

Concours externe :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme classé au moins de niveau V, conformément à l'article 10 - I du décret statutaire n° 2010-984 du 26 août 2010 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 et à l'article 5-5 section 2 du décret n° 79-88 du 25 janvier 1979.

La condition de diplôme n'est pas opposable aux mères et pères de trois enfants et plus, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

Concours interne :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale qui remplissent les conditions suivantes :

- justifier d'une année de services publics effectifs au 1er janvier 2018 ;
- être en activité à la date de clôture des inscriptions.

Conditions spécifiques pour la branche surveillance :

Les candidats de la branche surveillance doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique prévues par l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitude physique particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours commun C, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- Préadmissibilité : une épreuve écrite obligatoire :

Questionnaire à choix multiple destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat (durée : 1 heure 30 - coefficient 1 - note éliminatoire inférieure à 5/20).

- Admissibilité : une épreuve écrite obligatoire :

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres (durée : 3 heures - coefficient 2 - note éliminatoire inférieure à 5/20).

- Admission : une épreuve orale obligatoire :

Durée : 20 minutes - coefficient 2 - Note éliminatoire inférieure à 5/20.

Entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein du ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son parcours, d'une durée d'environ deux minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury.

- Admission : une épreuve d'exercices physiques obligatoire (branche surveillance)

Coefficient 1 – note éliminatoire inférieure à 5/20

Les candidats ayant opté pour la branche de la surveillance subissent une épreuve d'admission supplémentaire obligatoire d'exercices physiques qui comprend quatre exercices imposés :

- un test d'endurance musculaire des membres supérieurs (« test de pompes ») ;
- un test d'endurance des muscles du bas du dos et de la ceinture pelvienne (« test de gainage ») ;
- une course de sprint sur 60 mètres ;
- et une course d'endurance sur 2 000 mètres.

1.3 Composition du jury

Le jury national de ce concours, associé aux travaux de conception de sujets, correction de copies et audition des candidats, a été désigné par arrêté du 13 juin 2018. Ce jury national est constitué de 13 membres, originaires de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Ce jury a été présidé par Mme Dominique GONTARD, administratrice générale des finances publiques à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

L'épreuve orale d'admission a nécessité la constitution de 91 commissions réparties sur 13 centres d'examen, ainsi que la désignation de 26 examinateurs suppléants. Les examinateurs, titulaires et suppléants, ont été nommés par un arrêté du 2 janvier 2019.

1.4 Nombre de postes

Par avis du 27 septembre 2018 publié au Journal officiel le 29 septembre 2018, le nombre de places offertes à ce concours a été fixé à 1 637, réparties de la manière suivante :

- 1 217 pour le corps des agents administratifs des Finances publiques (812 places au titre du concours externe et 405 au titre du concours interne) ;
- 270 pour le corps des agents de constatation des douanes dans la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale (180 places au titre du concours externe et 90 au titre du concours interne) ;
- 150 pour le corps des agents de constatation des douanes dans la branche de la surveillance (100 places au titre du concours externe et 50 places au titre du concours interne).

II - Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits au titre du millésime 2018 figure dans le tableau ci-dessous :

Concours	Filière	Nombre d'inscrits millésime 2018	Nombre d'inscrits millésime 2017	Variation
Externe	Administrative	15 883	17 315	- 8,27 %
	Surveillance	8 770	10 807	- 18,85 %
	Total	24 653	28 122	- 12,34 %
Interne	Administrative	1 492	1 603	- 6,93 %
	Surveillance	901	976	- 7,68 %
	Total	2 393	2 579	- 7,21 %
Total général		27 046	30 701	- 11,91 %

Le nombre et le pourcentage de candidats présents aux différentes épreuves sont présentés dans le tableau suivant :

Concours	Filière	Épreuve	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Pourcentage de candidats présents/ candidats convoqués
Externe	Administrative	Questionnaire à choix multiple	15 871	7 346	46,28 %
		Cas pratique	5 519	5 447	98,70 %
		Entretien	3 866	3 517	90,97 %
	Surveillance	Questionnaire à choix multiple	8 764	4 266	48,68 %
		Cas pratique	1 555	1 534	98,65 %
		Entretien	414	367	88,65 %
Interne	Administrative	Questionnaire à choix multiple	1 492	657	44,12 %
		Cas pratique	500	488	97,60 %
		Entretien	386	353	91,45 %
	Surveillance	Questionnaire à choix multiple	897	435	48,49 %
		Cas pratique	201	200	99,50 %
		Entretien	97	90	92,78 %

2.2 Les lauréats

Les résultats globaux et le profil sociologique des lauréats sur liste principale sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Concours	Filière	Moyenne générale du concours	Dispersion des moyennes générales (écrits + oraux)	Pourcentage de femmes parmi les candidats admis	Pourcentage d'hommes parmi les candidats admis	Moyenne d'âge des admis	Lauréat le plus jeune	Lauréat le plus âgé
Externe	Administrative	10,64/20	5,77/20 à 16,85/20	61,29 %	38,71 %	32 ans	18 ans	56 ans
	Surveillance	11,72/20	6,27/20 à 16,66/20	28,00%	72,00 %	29 ans	17 ans	46 ans
Interne	Administrative	10,59/20	6,19/20 à 16,02/20	68,69 %	31,31 %	38 ans	23 ans	63 ans
	Surveillance	11,80/20	6,94/20 à 16,03/20	16,00 %	84,00 %	36 ans	24 ans	52 ans

III – Les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité se sont déroulées le 2 octobre 2018.

Lors de la réunion de jury du 24 octobre 2018, 7 074 candidats ont été déclarés pré-admissibles au titre des concours externes (5 519 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et 1 555 au titre du corps des agents de constatation des douanes) et 701 candidats ont été déclarés pré-admissibles au titre des concours internes (500 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et 201 au titre du corps des agents de constatation des douanes).

Lors de la réunion de jury du 16 novembre 2018, 4 280 candidats ont été déclarés admissibles au titre des concours externes (3 866 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et 414 au titre du corps des agents de constatation des douanes) et 483 candidats ont été déclarés admissibles au titre des concours internes (386 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et 97 au titre du corps des agents de constatation des douanes).

3.2 Résultats

Les résultats obtenus à l'épreuve de pré-admissibilité sont les suivants :

Épreuve de préadmissibilité	Concours externe filière administrative	Concours externe filière surveillance	Concours interne filière administrative	Concours interne filière surveillance
Moyenne générale	8,49	7,68	8,42	8,30
Note la plus élevée	19,17	17,51	18,75	15,25
Note la plus faible	0,00	0,00	0,00	0,34
Notes ≥ 15 (1)	156 2,12 %	25 0,59 %	8 1,22 %	4 0,92 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	703 9,57 %	260 6,09 %	64 9,74 %	43 9,89 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	859 11,69 %	285 6,68 %	72 10,96 %	47 10,81 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	1 289 17,55 %	569 13,34 %	96 14,61 %	72 16,55 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	2 148 29,24 %	854 20,02 %	168 25,57 %	119 27,36 %
Notes < 10	5 198 70,76 %	3 412 79,98 %	489 74,43 %	316 72,64 %
dont				
Notes éliminatoires < 5	743 10,11 %	630 14,77 %	60 9,13 %	48 11,03 %

Les résultats obtenus à l'épreuve d'admissibilité sont les suivants :

Épreuve d'admissibilité	Concours externe filière administrative	Concours externe filière surveillance	Concours interne filière administrative	Concours interne filière surveillance
Moyenne générale	9,54	9,23	9,30	9,85
Note la plus élevée	18,50	18,00	16,50	17,00
Note la plus faible	0,00	0,00	0,00	3
Notes ≥ 15 (1)	222 4,07 %	71 4,63 %	18 3,69 %	11 5,50%
12 ≤ notes < 15 (2)	983 18,05 %	234 15,25 %	75 15,37 %	41 20,50%
Notes ≥ 12 (3)	1 205	305	93	52
Total cumul (1)+(2)	22,12 %	19,88 %	19,06 %	26,00%
10 ≤ notes < 12 (4)	1 238 22,73 %	352 22,95 %	114 23,36 %	39 19,50 %
Notes ≥ 10 (5)	2 443	657	207	91
Total cumul (3)+(4)	44,85 %	42,83 %	42,42 %	45,50 %
Notes < 10	3 004 55,15 %	877 57,17 %	281 57,58 %	109 54,50%
dont				
Notes éliminatoires < 5	237 4,35 %	105 6,84 %	32 6,56 %	10 5,00 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats

➤ Épreuve de pré-admissibilité

Les résultats constatés apparaissent contrastés entre les différentes catégories de questions.

Ainsi, le niveau d'ensemble des candidats en matière **d'orthographe, vocabulaire et grammaire** est globalement moins bon que lors du millésime précédent. Les résultats démontrent des difficultés de conjugaison et d'orthographe.

Concernant les **connaissances générales des candidats**, le niveau global des candidats s'est amélioré par rapport au précédent millésime. Ce domaine a été particulièrement réussi.

Pour ce qui est des questions de **calcul**, le niveau est en baisse par rapport aux précédents millésimes. Il s'agit du domaine le moins bien réussi.

Enfin, le questionnaire de **raisonnement** est une nouvelle fois sans conteste la partie du QCM la mieux réussie par les candidats. Ces résultats démontrent un bon niveau de préparation et laissent supposer que la majorité des candidats a travaillé les différentes logiques autour desquelles s'articulent les questions dans ce domaine.

➤ *Épreuve d'admissibilité*

Malgré l'amélioration de la moyenne générale, les correcteurs soulignent dans leur ensemble un niveau assez faible. À l'inverse, de très bonnes copies ont été produites avec des réponses assez précises et complètes. Une lecture superficielle des questions et du fonds documentaire associée à une mauvaise gestion du temps entraînent, comme l'an passé, un grand nombre de devoirs inachevés et incomplets. D'importantes lacunes en orthographe et syntaxe ont été relevées ce qui aboutit à une rédaction peu compréhensible. Il est conseillé aux postulants de relire attentivement leur copie.

S'agissant de la partie « Questions », les correcteurs ont remarqué que les candidats ont eu de la difficulté à comprendre ce qui était demandé. Les textes composants le fond documentaire sont souvent paraphrasés. Rares sont les candidats à avoir été exhaustifs pour les définitions ou à avoir donné des exemples pertinents. Peu d'entre eux ont utilisé l'ensemble des documents.

S'agissant de la partie « Applications », qui est la mieux réussie, une majorité des candidats a réussi l'histogramme, malgré une lisibilité parfois imprécise. En revanche, les références aux pays adhérents à l'Union européenne décèlent de grandes lacunes.

S'agissant de la partie « Rédaction », beaucoup de copies sont hors-sujet en reprenant les causes et non les mesures. Pour certains candidats, la rédaction n'est pas structurée ou le plan est déséquilibré. En outre, l'analyse et la réflexion font défaut. Dans bon nombre de copies, cette partie n'a pas été traitée.

La forme demeure par ailleurs et pour quasi l'ensemble des copies très perfectible, ce qui témoigne *a minima* d'une mauvaise connaissance des attendus du concours.

IV – L'épreuve d'exercices physiques et l'épreuve orale d'admission

4.1 Données chiffrées de l'épreuve d'exercices physiques (branche surveillance)

Les candidats de la branche surveillance ont passé une épreuve d'admission supplémentaire, sous forme d'exercices physiques (cf. I 1-2), dont la synthèse des résultats est présentée ci-après :

Épreuve d'exercices physiques	Concours externe filière surveillance	Concours interne filière surveillance
Moyenne générale	12,96	13,93
Note la plus élevée	19,66	20,00
Note la plus faible	1,33	5,00
Notes ≥ 15 (1)	109 29,95 %	43 47,78 %
12 ≤ notes < 15 (2)	131 35,99 %	26 28,89 %
Notes ≥ 12 (3)	240	69
Total cumul (1)+(2)	65,93 %	76,67 %
10 ≤ notes < 12 (4)	53 14,56 %	8 8,89 %
Notes ≥ 10 (5)	293	77
Total cumul (3)+(4)	80,49 %	85,56 %
Notes < 10	71 19,51 %	13 14,44 %
dont		
Notes éliminatoires < 5	7 1,92 %	0 0 %

Cette épreuve d'exercices physiques s'est déroulée du 10 au 21 décembre 2018.

4.2 La formation des membres du jury oral

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation d'une journée, coanimée par la présidente du jury et le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis d'établir un premier contact entre les deux membres du binôme, d'acquérir les techniques d'audition, de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.3 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein des ministères économiques et financiers, s'est déroulée du 7 au 11 janvier 2019.

Les auditions ont été organisées sur 13 centres d'examen répartis en France et en outre-mer.

Cette épreuve a nécessité la constitution de 91 commissions, dont deux dédiées exclusivement à l'audition, via un dispositif de visioconférence, de candidats domiciliés en Guyane, Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française.

4.4 Données chiffrées de l'épreuve orale

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

Épreuve orale d'admission	Concours externe filière administrative	Concours externe filière surveillance	Concours interne filière administrative	Concours interne filière surveillance
Moyenne générale	10,64	10,44	10,59	10,94
Note la plus élevée	19,50	19	18,50	19
Note la plus faible	1,00	2	2,00	3
Notes ≥ 15 (1)	559 15,89 %	94 26,93 %	55 15,58 %	22 25,58 %
12 ≤ notes < 15 (2)	879 24,99 %	73 20,92 %	95 26,91 %	18 20,93 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	1 438 40,88 %	167 47,85 %	150 42,49 %	40 46,51 %
10 ≤ notes < 12 (4)	653 18,57 %	36 10,32 %	64 18,13 %	14 16,28 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	2 091 59,45 %	203 58,17 %	214 60,62 %	54 62,79 %
Notes < 10 dont	1 426 40,55 %	146 41,83 %	139 39,38 %	32 37,21 %
Notes éliminatoires < 5	385 10,95 %	90 25,79 %	39 11,05 %	11 12,79 %
Nombre admis sur liste principale	992	100	198	50
Nombre admis sur liste complémentaire	1 148	144	-	17

4.5 Appréciation du jury

D'une manière générale, le jury tient à souligner le bon niveau d'ensemble des prestations à l'oral des candidats, même si celui-ci reste hétérogène. L'expression orale est jugée globalement correcte. Le jury a apprécié la sincérité et la personnalisation des réponses formulées par certains d'entre eux. D'autres, au contraire, se sont limités à des réponses stéréotypées, correspondant aux attentes supposées des examinateurs.

S'agissant de la présentation, trop de candidats ont donné le sentiment de ne pas maîtriser l'exposé, en deux minutes, de leur parcours et de leurs motivations. L'exposé est souvent trop court relevant parfois de l'improvisation. Il s'avère que les candidats ne sont pas en mesure d'avoir une idée concrète des métiers qu'ils souhaitent exercer.

À l'inverse de très bons candidats ont préparé leur entretien en présentant leurs parcours scolaire et/ou professionnel, ont fait preuve de motivation et de conviction et se sont renseignés sur l'administration qu'ils souhaitent intégrer.

La connaissance de l'environnement des ministères économiques et financiers est perfectible pour certains candidats qui ne connaissent pas les missions, les structures et les grandes réformes en cours des principales directions de ces ministères. Ainsi, si les missions fiscales de la DGFIP sont assez largement connues, celles de la sphère de la gestion publique sont souvent totalement ignorées. Le constat vaut également pour les missions de la DGDDI, ignorés de nombre de candidats se présentant sur la branche administrative, qui pour certains ont semblé découvrir à l'oral qu'il s'agissait d'un concours commun. Les bons candidats ont quant à eux démontré une bonne hauteur de vue, une curiosité et un intérêt sur les enjeux et problématiques actuelles.

S'agissant des mises en situation, certaines réponses manquent de souplesse et de pondération, voire sont en totale inadéquation avec les obligations déontologiques exigées des fonctionnaires de la DGFIP et de la DGDDI. Les bons candidats sont réactifs, font preuve de bon sens, formulent des propositions en faisant parfois appel à des situations qu'ils ont eu à connaître dans d'autres contextes ; ils connaissent les règles déontologiques et adhèrent à celles-ci.

En conclusion, la réussite au concours commun C des ministères économiques et financiers nécessite de s'être entraîné à l'épreuve de QCM, de savoir gérer son temps (tant pour l'épreuve de pré-admissibilité que d'admissibilité), de savoir synthétiser des éléments d'un dossier en répondant aux questions posées de manière structurée et hiérarchisée et en veillant à son expression. Au cours de l'épreuve orale, le jury cherchera à tester le bon sens du candidat à travers diverses mises en situation, qui ne nécessitent pas de connaissances techniques ou approfondies du contexte professionnel mais une capacité d'analyse des situations et du pragmatisme. Il appréciera également le recul dont saura faire preuve le candidat sur son parcours passé et sa curiosité sur les missions exercées par la DGFIP et la DGDDI.

Avant de s'engager dans la préparation à ce concours, qui n'est pas un choix anodin, il est en effet impératif de prendre du recul vis-à-vis de son parcours antérieur (quel que soit ce parcours) et de s'interroger sur ses motivations à intégrer une administration comme la direction générale des finances publiques ou la direction générale des douanes et droits indirects, en se renseignant sur leurs missions. De même il est nécessaire d'adhérer aux règles déontologiques et aux valeurs de la fonction publique, qui feront l'objet de mises en situation lors de l'épreuve orale.

La Présidente du jury

Signé

Dominique GONTARD